Plaine du Regard

Préserver et favoriser la biodiversité

Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

La biodiversité *ou diversité du vivant, constitue un patrimoine précieux pour la collectivité. Source d'inspiration artistique, de développement du tourisme…, elle procure de nombreux services utiles, comme la pollinisation des cultures ou l'épuration des eaux. A l'origine de renouvellements permanents, elle contribue à l'adaptation de nos territoires. Sa préservation est une préoccupation commune à tous.*

Les conservatoires d'espaces naturels *sont des partenaires techniques, créés pour aider les collectivités, les propriétaires et les usagers à préserver leur patrimoine naturel. Ils travaillent sur le terrain, en concertation avec les acteurs locaux.*

Le plan de gestion *qui est synthétisé dans ce document détaille les objectifs et les actions proposées pour la préservation du patrimoine naturel. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.*

La gestion d'un site *est l'ensemble des opérations retenues pour préserver le patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information, surveillance scientifique des espèces en danger, ou parfois un choix de ne pas intervenir… Elle ne remet généralement pas en cause les usages habituels sur le site et cherche, au contraire, à s'harmoniser avec eux.*

Ardèche

Intervenir en partenariat sur la plaine du Regard

D'une surface de cinquante hectares, la plaine du Regard est localisée en limite sud du plateau basaltique du Coiron, entre 580 et 600 mètres d'altitude, sur la commune de Saint-Pons.

Origine du projet

A partir de la fin des années 1990, plusieurs plantes rares et menacées ont été découvertes sur la plaine du Regard.
Afin de préserver et gérer ce site, une convention de gestion a été signée en 2008 entre le principal propriétaire et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA). Les enjeux de préservation de la biodiversité ont justifié la réalisation d'un premier plan de gestion en 2008. Ce plan de gestion a été révisé en 2014.

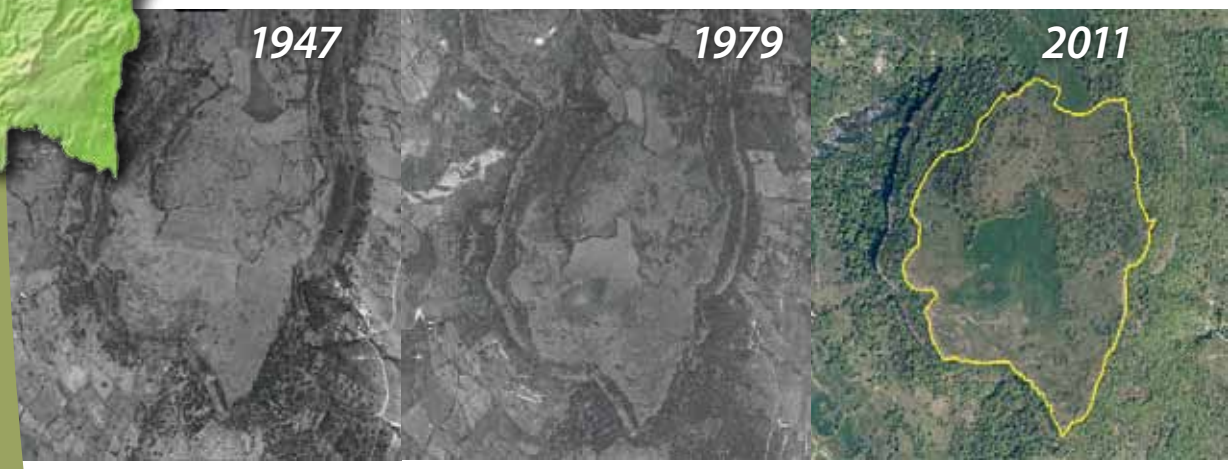

La comparaison des photographies aériennes de 1947, 1979 et 2011 montre une progression des arbres et arbustes, ainsi que la réalisation de fossés de drainage entre 1947 et 1979.

Les mares temporaires de la plaine du Regard sont de petites cuvettes de quelques mètres à quelques dizaines de mètres carrés. Elles sont peu profondes (moins d'un mètre) et leur fond imperméable retient l'eau.
En hiver, elles sont alimentées par l'eau de pluie ou par l'eau remontant des nappes phréatiques au niveau des sources temporaires. Elles s'assèchent au cours du printemps par évaporation, infiltration dans le sol et absorption par les plantes.

Le rôle du comité de pilotage

Le comité de pilotage est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction du projet dans un objectif de préservation du patrimoine naturel. A partir des éléments scientifiques et techniques que présente le Conservatoire, le comité de pilotage apporte les adaptations qu'il juge nécessaires. Le CEN est chargé d'animer cette réflexion collective puis il propose les actions de gestion, les met en œuvre et contrôle leur efficacité.

Un site façonné par le temps et les hommes

Une vallée devenue plaine

Dominant une interminable corniche festonnée, la plaine du Regard est issue des coulées de lave basaltique qui se sont déposées dans les vallées sédimentaires jurassiques, il y a 6 à 8 millions d'années (schémas 1 et 2). Par la suite, l'action érosive des eaux torrentielles a creusé profondément les terrains sédimentaires sauf au niveau du plateau du Coiron, où ils étaient protégés par l'immense manteau de basalte (schéma 3).

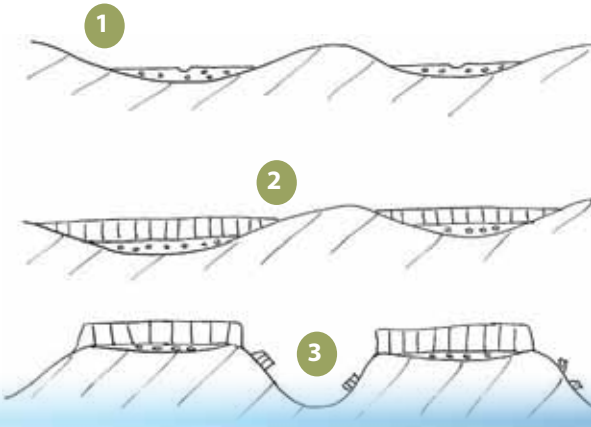

Des paysages qui témoignent de l'activité pastorale

L'élevage et la fauche ont façonné des paysages variés formés de prairies permanentes entourées de haies bocagères et de parcours. Particularités de la plaine du Regard, les nombreuses mares temporaires qui ponctuent le site auraient, pour certaines, été aménagées par l'homme pour l'élevage.

Assemblages de pierres réalisés par les bergers afin de pouvoir se repérer malgré la neige ou le brouillard, des kerns sont disposés à des endroits stratégiques... ici en bord de falaise.

Le vent souvent fort sur le plateau a conduit les bergers à construire des abris contre le vent. Ces abris sont constitués d'un simple mur en pierres sèches en forme de fer à cheval, l'ouverture étant tournée vers le sud, et parfois l'est ou l'ouest. Les bergers passaient d'un abri à l'autre au gré des pérégrinations des troupeaux.

Usages actuels

Aujourd'hui encore, la plaine du Regard est pâturée par des troupeaux de chevaux et de moutons. Le pâturage contribue à entretenir les espaces ouverts et a un impact bénéfique sur les mares. En effet, le piétinement des animaux sur les berges des mares pendant l'hiver met en partie le sol à nu, ce qui permet à la flore de se développer pendant le printemps alors que les mares ne sont plus pâturées.

La plaine est également appréciée des chasseurs, principalement pour le sanglier, et des promeneurs qui empruntent le sentier pédestre, au départ du village de Saint-Pons ou de Berzème. Longeant la falaise, il offre une vue magnifique sur les environs.

Une nature exceptionnelle

Des mares à la flore remarquable

Les mares temporaires sont l'enjeu majeur du site. Elles accueillent une flore adaptée à une période d'inondation très courte. Il s'agit d'espèces annuelles qui peuvent réaliser leur cycle de reproduction très rapidement. Parmi ces espèces trois sont particulièrement remarquables. La plus rare est la renoncule à fleurs latérales, présente dans seulement 6 localités en France et protégée au niveau national. Elle est accompagnée notamment par la salicaire à feuilles de thym et la tillée de Vaillant.

La salicaire à feuilles de thym et la tillée de Vaillant

Les pelouses sèches et les landes

Sur la plaine, des pelouses très fleuries alternent avec des secteurs plus denses de landes à buis, genêts, prunelliers. Elles abritent de nombreuses espèces comme la magicienne dentelée, la plus grande sauterelle d'Europe, ainsi que le lézard ocellé ou le seps strié.

La magicienne dentelée.

Les prairies de fauche maigres

Ces prairies permanentes et non fertilisées sont diversifiées. La caille des blés et l'alouette des champs s'y reproduisent.

Au niveau des affleurements rocheux, la gagée de bohème, petite fleur jaune de quelques centimètres, est à observer dès le mois de février. Elle est protégée au niveau national.

12 espèces de libellules ont également été observées, dont l'agrion nain et l'agrion mignon.

Parmi les oiseaux, la pie-grièche écorcheur, l'alouette lulu et la fauvette mélanocéphale sont également des hôtes réguliers

La rainette, une des 5 espèces d'amphibiens connues sur le site. , présente des effectifs importants, en limite d'aire de répartition.

Lézard ocellé

Evaluation de la gestion (2008-2013)

Préserver durablement les mares temporaires

Les modalités de pâturage, favorables à l'entretien des mares, ont été poursuivies.
Les suivis réalisés montrent que les populations d'espèces remarquables se portent bien mais que certaines mares (les fossés) sont colonisées par une végétation plus banale.
Dans le cadre du premier plan de gestion (2008-2013), la mise en place d'une protection réglementaire a été étudiée, pour protéger durablement les mares, certaines appartenant à une société d'exploitation de carrière. Cette démarche n'a pas abouti pour l'instant. Par contre, les parcelles ont été placées en veille foncière ce qui permet au Conservatoire d'être informé des ventes.

Limiter l'embroussaillement des pelouses

Afin d'améliorer l'action du pâturage sur les milieux ouverts, trois parcs tournants ont été délimités sur le site afin de réaliser un "pâturage tournant". Sa mise en œuvre n'a pu se faire que partiellement. En effet les clôtures, adaptées pour les chevaux, ne l'étaient pas pour les ovins arrivés ensuite sur le site, les éleveurs ne souhaitant pas une gestion différenciée des troupeaux. Par contre, l'utilisation d'un des parcs au printemps a permis à l'éleveur de chevaux de faire pâturer des animaux pendant 4 mois supplémentaires.

En complément du pâturage, du broyage mécanique a été réalisé sur plusieurs secteurs très embroussaillés par le prunellier notamment, avec des résultats mitigés : s'il permet l'ouverture immédiate des milieux, le broyage a également comme effet de dynamiser le prunellier qui développe ensuite des rejets très vigoureux. La période et le nombre de passages dans l'année peuvent améliorer l'impact de la coupe : le broyage doit être conduit plusieurs fois par an pendant la période végétation au printemps/été.

Pour les prairies de fauche, une opération d'épierrage a permis en 2009 d'agrandir la surface fauchée.

Vérifier les réactions de la nature

La gestion d'espaces naturels n'est pas une science exacte. C'est pourquoi un regard permanent sur l'efficacité des opérations réalisées est toujours nécessaire. Des suivis scientifiques sont indispensables pour observer l'impact de la gestion sur les milieux naturels, la faune et la flore remarquables.

L'avenir

Conserver les milieux humides remarquables

Le pâturage par les chevaux permet un entretien favorable à la présence des espèces rares et menacées. Ainsi, la préservation de mares temporaires riches en diversité nécessite le maintien des modalités de pâturage sur ces zones.
En complément, l'entretien de certains fossés par un curage léger et localisé est envisagé. Au préalable, une étude du fonctionnement hydrologique des mares est à prévoir.
En parallèle, le conservatoire cherchera à préserver d'autres mares temporaires du Coiron ou d'autres mares temporaires abritant des espèces remarquables en Ardèche.

Conserver les milieux ouverts

Pour améliorer l'impact du pâturage, il faudrait pouvoir pâturer complètement la strate herbacée au moins une fois dans l'année. Pour cela, une conduite des animaux en parcs de taille réduite est adaptée. Néanmoins, la recherche d'une solution à la fois acceptée par les éleveurs, eux-mêmes locataires auprès du propriétaire, et réalisable techniquement a conduit finalement à peu modifier l'organisation du pâturage.

Pour préserver la renoncule à fleurs latérales, le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) conduit un plan d'action (Plan biogéographique d'action et de conservation, PBAC).
Il livre un état des lieux fin et actualisé sur la connaissance de cette espèce et de ses populations du Massif central et, par suite, établit un plan d'action pour une période de 5 ans.
Ce dernier tend à combler certaines lacunes sur la connaissance de l'espèce et vise dans le même temps à mettre en place des mesures de conservation et de réhabilitation. Ces actions sont élaborées en lien avec le plan de gestion.

Par ailleurs, des tests de double broyage en période de végétation seront réalisés sur les secteurs envahis par le prunellier ayant déjà été broyés au préalable. Un nouveau secteur de prairie sera épierré pour étendre la surface fauchée.

Protéger durablement le site et garantir la gestion

La réflexion se poursuit sur les moyens d'améliorer la préservation du site.

Sensibilisation

Pour mieux faire connaître le site et sensibiliser le public à sa préservation, des animations seront proposées aux écoles, ainsi qu'à destination du grand public.

Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

• Contribuer à transmettre cette information.
• Signaler au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
• Si vous faites partie du comité de pilotage, apporter votre point de vue lors des réunions, celui-ci est important et sera écouté
• Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site
• Nous signaler tout problème, toute difficulté rencontrée sur le site ou le sentier.

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2015-2020 de la plaine du Regard (CENRA, PIERRON V., 2014. Plaine du Regard. Plan de gestion 2015-2020).
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

CONTACT

Virginie PIERRON
virginie.pierron@espaces-naturels.fr
Tél. 04 75 36 30 59
CEN RHÔNE-ALPES / Antenne Ardèche
Rouveyret
07200 VOGÜE
www.cen-rhonealpes.fr

Programme réalisé grâce au soutien de :

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

RhôneAlpes Région

Janvier 2015

réseau
des conservatoires
d'espaces naturels
en Rhône-Alpes

Conception et mise en forme : CEN Rhône-Alpes
Crédits photos : © IGN BD Ortho, G. Cochet, V. Pierron - Dessins : J. Grosson